

Les états financiers du

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Régime d'épargne-études offert par la Fondation Embark étudiant

États financiers semestriels non audités

Semestre clos le 30 juin 2023

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

États de la situation financière

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2023 (non audité)	31 décembre 2022 (audité)
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	470 177 \$	265 335 \$
Montants à recevoir de la Fondation (note 8)	14 853 783	—
Placements (note 5)	613 757 539	548 358 883
Subventions gouvernementales à recevoir	3 287 049	4 635 552
Intérêts et dividendes à recevoir	2 787 996	2 365 563
Autres montants à recevoir	276 680	361 878
Actif total	635 433 224 \$	555 987 211 \$
Passif		
Passif courant		
Montants à payer à la Fondation (note 8)	—	4 319 330
Dettes d'exploitation et autres passifs (notes 7 et 8)	2 544 797	3 488 656
Passif total	2 544 797 \$	7 807 986 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)	632 888 427 \$	548 179 225 \$

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation Embark étudiant

« David Forster »

David Forster, administrateur

« Andrea Bolger »

Andrea Bolger, administratrice

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

États du résultat global

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2023	30 juin 2022
	(non audité)	(non audité)
Revenus		
Revenus d'intérêts	6 089 057 \$	3 334 909 \$
Revenus de dividendes	2 023 446	1 641 573
Autres variations de la juste valeur des placements :		
(Pertes) gains nets réalisés sur les placements	(1 816 564)	7 029 800
Variation nette des gains (pertes) latents sur les placements	24 935 178	(77 326 584)
Total des revenus (pertes) (montant net)	31 231 117 \$	(65 320 302) \$
Charges		
Frais de gestion (note 8)	4 768 041	3 424 046
Frais du comité d'examen indépendant	826	4 005
Coûts de transactions	10 838	13 067
Total des charges	4 779 705 \$	3 441 118 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	26 451 412 \$	(68 761 420) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	30 juin 2023	30 juin 2022
	(non audité)	(non audité)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de la période	548 179 225 \$	492 802 272 \$
Cotisations des souscripteurs (note 6)		
Cotisations	54 757 316	49 038 953
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(9 471 915)	(5 887 686)
	45 285 401 \$	43 151 267 \$
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	17 123 134	19 610 135
Remboursements de subventions gouvernementales	(803 265)	(664 278)
Subventions gouvernementales, (retraits) versements	(877 954)	(131 584)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(1 430 485)	(980 666)
	14 011 430 \$	17 833 607 \$
Revenu accumulé (note 6)		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	26 451 412	(68 761 420)
Paiements d'aide aux études	(718 258)	(754 873)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(193 742)	(196 028)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux établissements d'enseignement	(58 430)	(57 223)
Transferts (sortants) entrants, montant net	(68 611)	27 459
	25 412 371 \$	(69 742 085) \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de la période	632 888 427 \$	484 045 061 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Flux de trésorerie	30 juin 2023	30 juin 2022
	(non audité)	(non audité)
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	26 451 412 \$	(68 761 420) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Montants à payer à la Fondation / à recevoir de la Fondation	(19 173 113)	(8 929 681)
Pertes (gains) nets réalisés sur les placements	1 816 564	(7 029 800)
Variation nette des (gains) pertes latents sur les placements	(24 935 178)	77 326 584
Amortissement des escomptes et des primes sur les obligations	(560 340)	325 380
Achats de placements	(140 707 945)	(255 153 721)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	98 988 243	202 000 773
Intérêts et dividendes à recevoir	(422 433)	(61 175)
Autres montants à recevoir	85 198	134 494
Dettes d'exploitation et autres passifs	(1 002 289)	(1 164 075)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(59 459 881) \$	(61 312 641) \$
Activités de financement		
Cotisations des souscripteurs	54 757 316	49 038 953
Remboursement de cotisations des souscripteurs et sorties de fonds par transfert	(9 471 915)	(5 887 686)
Cotisations gouvernementales reçues	18 471 637	20 895 917
Remboursements de subventions gouvernementales	(803 265)	(664 278)
Subventions gouvernementales, (retraits) versements	(877 954)	(131 584)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(1 430 485)	(980 666)
Versements de revenus aux bénéficiaires :		
Paiements d'aide aux études	(718 258)	(754 873)
Subventions gouvernementales	(193 742)	(196 028)
Transferts (sortants) entrants	(68 611)	27 459
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	59 664 723 \$	61 347 214 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	204 842	34 573
Trésorerie à l'ouverture de la période	265 335	260 621
Trésorerie à la clôture de la période	470 177 \$	295 194 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus*	5 302 708 \$	3 742 679 \$
Dividendes reçus*	1 827 022	1 498 008

* Compris dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

1 Renseignements généraux

Le Régime d'épargne-études PremFlex (le « Régime ») a été établi par la Fondation Embark étudiant (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été lancé en novembre 2012.

Le 27 février 2023, « La Première fondation du savoir » et « La Première financière du savoir inc. » ont déposé des statuts de modification afin de changer leur appellation pour « Fondation Embark étudiant » et « Embark étudiant corp. », respectivement.

La Fondation, commanditaire du Régime, est un organisme à but non lucratif constitué sans capital-actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services d'Embark étudiant corp., sa filiale en propriété exclusive, pour agir comme distributeur et gestionnaire de fonds de placement (« le gestionnaire ») et pour assurer l'administration générale du Régime. Embark étudiant corp. est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques. Sont déduits de ces dépôts les frais d'inscription facturés à chaque souscripteur. Le revenu tiré des cotisations des souscripteurs est détenu dans le compte de paiement d'aide aux études. À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur ou à un bénéficiaire. Le revenu peut être versé en tout ou en partie au souscripteur sous forme de paiement de revenu accumulé. À l'ouverture d'un régime, Embark étudiant corp. fera une demande de subventions gouvernementales au nom du souscripteur. Le revenu tiré des subventions gouvernementales est détenu dans le compte de revenu tirés des subventions.

Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de créance de sociétés de haute qualité, des actions canadiennes et des fonds négociés en bourse (FNB). Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, varie en raison des fluctuations des taux de change. Les actions ne peuvent pas constituer plus de 40 % de l'actif net du Régime.

Les paiements d'aide aux études (PAE) sont constitués des subventions gouvernementales et des revenus gagnés sur les cotisations et les subventions gouvernementales (intérêts, dividendes et autres revenus). Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir à l'administrateur une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. En cas de résiliation, le total des cotisations du souscripteur lui est remboursé et le revenu réalisé sur le dépôt du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les cotisations gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés de subventions provenant de conventions résiliées sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

La Fondation a cessé d'offrir le Régime PremFlex le 7 mars 2023.

La publication des états financiers a été autorisée par le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration de la Fondation le 22 août 2023.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

2 Règles comptables

Les présents états financiers semestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board. Le Régime a appliqué les méthodes comptables uniformément aux fins de la préparation de ses états financiers.

3 Résumé des principales méthodes comptables

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Instruments financiers

Le Régime comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument et il le décomptabilise lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou que le Régime a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir et les dettes d'exploitation et autres passifs, sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire formule des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à la date des états financiers. La modification de ces hypothèses en raison de changements dans la conjoncture du marché pourrait se répercuter sur la juste valeur des instruments financiers présentée.

Constatation des revenus, coûts de transaction et charges

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements en titres à revenu fixe et des placements à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime, selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts à recevoir sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime. Les coûts de transaction représentent les commissions de courtage.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Dépréciation d'actifs financiers

La norme *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») exige que l'entité comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Pour déterminer si de telles pertes existent, le Régime tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. À la date des états financiers, les intérêts, dividendes, autres montants à recevoir et subventions gouvernementales à recevoir devaient être versés à court terme. Le Régime pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car le risque de défaillance à l'égard de ces instruments est faible et la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Compte tenu de la faible exposition du Régime au risque de crédit, aucune correction de valeur n'a été comptabilisée, car une telle dépréciation aurait une incidence négligeable sur les états financiers. En ce qui concerne le portefeuille de titres à revenu fixe, le marché intègre dans le prix de chaque obligation le risque de défaillance et les pertes de crédit attendues pondérées selon la probabilité. La notation de crédit et le cours de chaque titre tiennent compte de ces risques, bien que la correction de valeur pour pertes de crédit attendues ne soit pas séparée et identifiable. De ce fait, le Régime ne comptabilise pas de correction de valeur supplémentaire pour les titres à revenu fixe qu'il détient.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse détenue auprès du dépositaire.

Montants à recevoir de la Fondation/montants à payer à la Fondation

Les montants à recevoir de la Fondation se composent de dépôts à vue auprès d'institutions financières. Les montants à payer à la Fondation se composent des fonds dus à la Fondation détenus auprès d'institutions financières.

La trésorerie, exception faite de l'encaisse détenue auprès du dépositaire, n'est pas détenue au nom du Régime. Ce dernier a conclu une entente intersociété sur la trésorerie selon laquelle la Fondation conserve un compte collectif de trésorerie pour les entités juridiques participantes (les « Régimes »). Chaque Régime a son propre grand livre et chaque opération est comptabilisée dans le grand livre auxiliaire approprié. Chaque Régime n'a accès qu'à sa quote-part de la trésorerie et n'a d'intérêt que dans celle-ci, conformément à l'entente intersociété sur la trésorerie.

Entrées/(sorties) de fonds par transfert

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'épargne-études d'Embark étudiant corp. ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime. Inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'épargne-études d'Embark étudiant corp. ou à un régime d'un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des cotisations du souscripteur, déduction faite des frais applicables, lui est remboursé et le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné. Les subventions gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs, déduction faite de divers frais. Embark étudiant corp. déduit des dépôts des souscripteurs les frais de souscription applicables, notamment les frais d'inscription et les frais d'opérations spéciaux, et investit le montant net dans le Régime. Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs peuvent modifier le montant de leurs cotisations. Voir la note 6 pour la répartition de l'évolution des cotisations des souscripteurs.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées viennent réduire le revenu accumulé.

Impôt

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance de leur régime. Les paiements d'aide aux études versés aux candidats admissibles, constitués des subventions gouvernementales et de la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs ou à leurs candidats désignés.

Ce Régime n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des FNB et des titres adossés à des créances présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les FNB financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et inscrits à la cote d'une bourse de valeurs canadienne. Les titres adossés à des créances comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et font l'objet d'un cautionnement par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL (Société canadienne d'hypothèques et de logement). Ces placements sont présentés au poste « Placements » de l'état de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte lié à ces placements correspond à la juste valeur totale des placements.

4 Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10 *États financiers consolidés*. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements. Par conséquent, le Régime ne consolide pas ses participations dans des filiales, le cas échéant. Il les évalue plutôt à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il pose des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié conformément à l'IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions de placement. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont constitués uniquement de capital et d'intérêts; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Régime. Tous les placements sont donc dévalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les principaux éléments d'estimation, pour lesquels le gestionnaire a posé des jugements complexes ou subjectifs, comprennent la détermination de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire formule des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à la date des états financiers.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

La modification de ces hypothèses en raison de changements dans la conjoncture du marché pourrait se répercuter sur la juste valeur des instruments financiers présentée.

5 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas directement exposé à un risque de change significatif. Seuls ses investissements dans des actions américaines par le biais du FNB non couvert sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à ce que les placements soient conformes aux directives de placement établies et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La responsabilité et les pouvoirs de surveillance incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'institutions financières. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. La plupart des titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Le Régime investit aussi dans des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de catégorie investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi exposé indirectement au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. Les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's et DBRS Morningstar. Lorsqu'un titre a reçu plusieurs notations, la notation la plus basse est retenue.

Pourcentage des titres de créance (%)

Notation	30 juin 2023	31 décembre 2022
« AAA »	28,1 %	26,8 %
« AA »	12,9 %	14,8 %
« A »	46,6 %	44,8 %
« BBB »	12,4 %	13,6 %
Total	100,0 %	100,0 %

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent annuler ou résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs ou au gouvernement. Le Régime est également exposé au risque lié aux échéances de contrats et à ses obligations relatives aux comptes de revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille aussi à conserver de l'encaisse pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

Profil d'échéance

Les PAE (revenu accumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise à Embark étudiant corp. Le capital du souscripteur lui est restitué à l'échéance du contrat respectif.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les subventions gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Les subventions gouvernementales à payer au gouvernement sont présentées déduction faite des subventions gouvernementales à recevoir à l'état de la situation financière, le Régime ayant la capacité et l'intention de régler le montant net. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

Pourcentage des placements (%) aux		
Concentration	30 juin 2023	31 décembre 2022
Titres à revenu fixe		
Titres provinciaux	23,8 %	22,1 %
Titres de sociétés	20,8 %	25,0 %
Titres fédéraux	17,5 %	17,3 %
Placements à court terme	0,8 %	1,4 %
Total des titres à revenu fixe	62,9 %	65,8 %
Actions		
FNB d'actions américaines	26,3 %	24,7 %
Finance	3,2 %	2,8 %
Industrie	1,7 %	1,4 %
Énergie	1,7 %	1,4 %
Matériaux	1,4 %	1,2 %
Technologies de l'information	0,9 %	0,6 %
Consommation discrétionnaire	0,8 %	0,8 %
Services aux collectivités	0,4 %	0,4 %
Services de communication	0,3 %	0,4 %
Biens de consommation de base	0,3 %	0,4 %
Immobilier	0,1 %	0,1 %
Total des actions	37,1 %	34,2 %
Total	100,0 %	100,0 %

Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Au 30 juin 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté d'environ 5,3 M\$ (environ 1,4 % du total du portefeuille) (5,2 M\$ au 31 décembre 2022, environ 1,0 % du total du portefeuille). Cette analyse a uniquement été appliquée aux titres à revenu fixe détenus par le Régime. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille du Régime et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

Les tableaux qui suivent résument l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

30 juin 2023	Moins d'un an	Un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme				
Bons du Trésor	4 960 280 \$	— \$	— \$	4 960 280 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	—	107 253 434	107 253 434
Titres provinciaux	—	14 866 084	131 484 194	146 350 278
Titres de sociétés	—	49 218 148	78 787 593	128 005 741
Total	4 960 280 \$	64 084 232 \$	317 525 221 \$	386 569 733 \$
Pourcentage du total	1,3 %	16,6 %	82,1 %	100,0 %

31 décembre 2022	Moins d'un an	Un an à cinq ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme				
Bons du Trésor	7 483 163 \$	— \$	— \$	7 483 163 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	1 167 910	93 531 228	94 699 138
Titres provinciaux	—	28 511 794	92 979 298	121 491 092
Titres de sociétés	—	31 223 252	106 163 585	137 386 837
Total	7 483 163 \$	60 902 956 \$	292 674 111 \$	361 060 230 \$
Pourcentage du total	2,0 %	16,9 %	81,1 %	100,0 %

b) Risque de change

Le Régime investit dans des FNB libellés en dollars canadiens. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO MSCI USA ESG Leaders, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, fluctue en raison des variations des taux de change. Au 30 juin 2023, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 5,7 M\$ (6,8 M\$ au 31 décembre 2022).

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Les gestionnaires de portefeuille gèrent ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 30 juin 2023, si les placements dans des actions et des FNB avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 11,4 M\$ (9,4 M\$ au 31 décembre 2022).

Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Par ailleurs, les PAE et les paiements à l'échéance ont lieu à des moments précis de l'année. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant des liquidités suffisantes pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence les montants investis;
- à surveiller le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de la période.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux qui suivent illustrent le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

30 juin 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	— \$	4 960 280 \$	— \$	4 960 280 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	107 253 434	—	107 253 434
Titres provinciaux	—	146 350 278	—	146 350 278
Titres de créance de sociétés	—	128 005 741	—	128 005 741
Actions et FNB	227 187 806	—	—	227 187 806
Placements à la juste valeur	227 187 806 \$	386 569 733 \$	— \$	613 757 539 \$

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	— \$	7 483 163 \$	— \$	7 483 163 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	—	94 699 138	—	94 699 138
Titres provinciaux	—	121 491 092	—	121 491 092
Titres de créance de sociétés	—	137 386 837	—	137 386 837
Actions et FNB	187 298 653	—	—	187 298 653
Placements à la juste valeur	187 298 653 \$	361 060 230 \$	— \$	548 358 883 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des autres montants à recevoir et des dettes d'exploitation et autres passifs avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Placements dans des entités structurées non consolidées

Fonds sous-jacent au 30 juin 2023	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Participation du Régime dans l'actif du fonds sous-jacent
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	9,07 %	3 919 240

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2022	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent	Participation du Régime dans l'actif du fonds sous-jacent
FINB BMO MSCI USA ESG Leaders	Canada	8,34 %	3 758 600

6 Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Cotisations des souscripteurs, moins les remboursements	401 830 235 \$	356 544 834 \$
Subventions gouvernementales	192 771 579	178 760 560
Revenu accumulé		
Compte de paiement d'aide aux études	24 494 327	533 904
Revenu tiré des subventions gouvernementales	13 792 286	12 339 927
Solde à la clôture de la période	632 888 427 \$	548 179 225 \$

Le tableau suivant présente l'évolution des cotisations des souscripteurs au Régime.

	Période close le 30 juin 2023	Période close le 30 juin 2022
Dépôts des souscripteurs et entrées de fonds par transfert	59 664 141 \$	127 686 454 \$
Frais d'opération spéciaux déduits	—	(134 037)
Frais d'inscription déduits	(4 906 825)	(23 779 222)
Remboursement de cotisations	(9 471 915)	(18 922 704)
Augmentation nette des cotisations des souscripteurs	45 285 401 \$	84 850 491 \$
Solde à l'ouverture de la période	356 544 834	271 694 343
Solde à la clôture de la période	401 830 235 \$	356 544 834 \$

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Notes annexes

Semestre clos le 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

7 Dettes d'exploitation et autres passifs

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 385 139 \$ (309 017 \$ au 31 décembre 2022) à payer aux souscripteurs pour des chèques périmés dont ils n'ont pas demandé le remplacement. Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent également 352 214 \$ (455 749 \$ au 31 décembre 2022) en revenus tirés de subventions provenant des contrats résiliés auxquels les souscripteurs ont renoncé, qui sont transférés à la Fondation et versés annuellement, à titre de don, à un établissement d'enseignement désigné, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

8 Opérations avec des parties liées

La Fondation est le commanditaire du Régime. Embark étudiant corp. s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation. Elle gère notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE et des fonctions administratives, comme la comptabilité, les rapports, la conformité, les affaires juridiques et les ressources humaines. Embark étudiant corp. a le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels pouvant atteindre de 1,3 % à 1,5 % de la totalité des dépôts liés au Régime, plus les taxes applicables. Les frais de gestion réels facturés pour la période close le 30 juin 2023 s'établissaient à 4 768 041 \$ (3 424 046 \$ au 31 décembre 2022), soit 1,46 % de l'actif net du Régime, en raison de l'augmentation des frais de gestion, qui sont passés de 1,30 % à 1,49 % le 1^{er} février 2023 (1,30 % au 31 décembre 2022), plus les taxes applicables. Aucuns frais de gestion ne sont facturés sur les primes de fidélité accumulées par le souscripteur du Régime.

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 1 272 572 \$ (2 142 491 \$ au 31 décembre 2022) à payer à Embark étudiant corp. relativement aux frais de gestion, TVH comprise, et aux frais de souscription perçus par le Régime au nom d'Embark étudiant corp.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » de l'état du résultat global.

Le Régime a conclu une entente intersociété sur la trésorerie selon laquelle la Fondation conserve un compte collectif de trésorerie pour les Régimes, lequel représentait un montant à recevoir de la Fondation de 14 853 783 \$ (montant à payer à la Fondation de 4 319 330 \$ au 31 décembre 2022).

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Composition	Concentration	Page
Obligations		
Titres provinciaux	23,8 %	19
Titres de sociétés	20,8 %	20
Titres fédéraux	17,5 %	21
Placements à court terme	0,8 %	21
Actions		
Actions américaines	26,3 %	22
Finance	3,2 %	22
Énergie	1,7 %	22
Industrie	1,7 %	22
Matériaux	1,4 %	23
Technologies de l'information	0,9 %	23
Consommation discrétionnaire	0,8 %	23
Services aux collectivités	0,4 %	23
Services de communication	0,3 %	23
Biens de consommation de base	0,3 %	23
Immobilier	0,1 %	24

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Nom de l'obligation	Coupon % [*]	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
TITRES PROVINCIAUX (23,8 %)					
PROVINCE D'ONTARIO	2,15 %	2 juin 2031	40 070 000	37 187 997	35 138 381
PROVINCE D'ONTARIO	3,75 %	2 juin 2032	33 455 000	34 064 629	32 884 603
PROVINCE D'ONTARIO	2,25 %	2 déc. 2031	16 785 000	15 435 203	14 732 221
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	1,55 %	18 juin 2031	15 900 000	14 097 152	13 296 718
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2027	11 760 000	11 714 927	11 106 573
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	2,95 %	18 déc. 2028	10 365 000	10 772 945	9 837 412
PROVINCE D'ONTARIO	6,50 %	8 mars 2029	7 265 000	8 836 774	8 187 359
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	5,70 %	18 juin 2029	3 845 000	4 513 933	4 197 266
PROVINCE DE QUÉBEC	2,75 %	1 sept. 2028	4 175 000	4 398 150	3 934 404
PROVINCE D'ONTARIO	2,05 %	2 juin 2030	4 390 000	4 350 016	3 887 024
PROVINCE DE QUÉBEC	2,75 %	1 ^{er} sept. 2027	3 960 000	4 053 582	3 759 511
PROVINCE D'ALBERTA	1,65 %	1 ^{er} juin 2031	4 280 000	4 036 441	3 605 030
PROVINCE DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE	2,20 %	18 juin 2030	1 995 000	2 021 645	1 783 776
				155 483 394	146 350 278

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Nom de l'obligation	Coupon % *	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
TITRES DE SOCIÉTÉS (20,8 %)					
FINANCIÈRE SUN LIFE INC	2,80 %	21 nov. 2033	24 555 000	22 611 371	21 532 213
BANQUE DE MONTRÉAL	3,19 %	1 ^{er} mars 2028	13 145 000	13 219 685	12 295 133
BELL CANADA	1,65 %	16 août 2027	7 930 000	7 707 616	6 950 261
BELL CANADA	2,90 %	10 sept. 2029	7 615 000	7 666 038	6 781 480
BELL CANADA	2,20 %	29 mai 2028	7 165 000	7 070 464	6 311 642
GREAT-WEST LIFECO INC	2,38 %	14 mai 2030	6 945 000	6 743 709	5 989 515
FINANCIÈRE SUN LIFE INC	2,06 %	1 ^{er} oct. 2035	7 360 000	5 873 904	5 886 485
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	3,10 %	2 févr. 2028	5 085 000	5 206 990	4 743 133
BELL CANADA	3,80 %	21 août 2028	4 960 000	4 935 326	4 693 228
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,83 %	31 juil. 2028	5 175 000	4 955 782	4 441 417
FINANCIÈRE SUN LIFE INC	3,15 %	18 nov. 2036	5 090 000	4 329 662	4 305 844
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,67 %	28 janv. 2033	5 125 000	4 249 508	4 292 891
TRANSCANADA PIPELINES LTD	5,33 %	12 mai 2032	4 020 000	4 066 678	4 017 841
ROGERS COMMUNICATIONS INC	4,25 %	15 avr. 2032	3 650 000	3 628 658	3 347 875
TRANSCANADA PIPELINES LTD	3,80 %	5 avr. 2027	3 230 000	3 288 290	3 075 624
BANQUE ROYALE DU CANADA	4,64 %	17 janv. 2028	3 125 000	3 125 080	3 058 926
BANQUE ROYALE DU CANADA	4,61 %	26 juil. 2027	2 830 000	2 829 824	2 773 072
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	4,48 %	18 janv. 2028	2 660 000	2 659 575	2 586 749
BANQUE NATIONALE DU CANADA	5,43 %	16 août 2032	2 615 000	2 607 377	2 574 265
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	4,21 %	1 ^{er} juin 2027	2 375 000	2 368 973	2 294 138
ENBRIDGE INC	3,20 %	8 juin 2027	2 385 000	2 391 720	2 222 727
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LTD	4,23 %	14 juin 2029	2 285 000	2 267 705	2 116 576
FINANCIÈRE SUN LIFE INC	4,78 %	10 août 2034	2 015 000	1 999 896	1 951 698
BROOKFIELD FINANCE II INC	5,43 %	14 déc. 2032	1 720 000	1 718 592	1 702 065
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2,85 %	7 juin 2027	1 810 000	1 795 292	1 672 286
BANQUE ROYALE DU CANADA	5,01 %	1 ^{er} févr. 2033	1 600 000	1 587 511	1 552 408
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	5,33 %	20 janv. 2033	1 475 000	1 474 721	1 445 810
BANQUE DE MONTRÉAL	4,31 %	1 ^{er} juin 2027	1 275 000	1 269 198	1 234 457
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	4,20 %	7 avr. 2032	1 290 000	1 246 251	1 218 806
SUNCOR ÉNERGIE INC	5,00 %	9 avr. 2030	950 000	948 178	937 176
				135 843 574 \$	128 005 741 \$

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Nom de l'obligation	Coupon % [*]	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
TITRES FÉDÉRAUX (17,5 %)					
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA	1,50 %	1 ^{er} juin 2031	41 355 000	39 077 117	36 089 933
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	3,55 %	15 sept. 2032	28 700 000	28 714 136	28 360 547
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,10 %	15 sept. 2029	22 610 000	22 779 245	20 473 968
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA	1,50 %	1 ^{er} déc. 2031	6 605 000	5 781 575	5 727 625
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,40 %	15 mars 2031	5 905 000	5 582 523	4 984 178
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,75 %	15 juin 2030	5 205 000	4 634 664	4 562 385
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA	1,25 %	1 ^{er} juin 2030	3 690 000	3 632 282	3 209 113
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA	2,25 %	1 ^{er} déc. 2029	3 080 000	3 051 573	2 879 154
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,65 %	15 déc. 2028	1 030 000	1 055 740	966 531
				114 308 855	107 253 434
PLACEMENTS À COURT TERME (0,8 %)					
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	3 août 2023	3 446 000	3 431 137	3 430 751
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	20 juil. 2023	936 000	933 720	933 634
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	17 août 2023	410 000	407 424	407 439
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	— %	31 août 2023	190 000	188 449	188 456
				4 960 730	4 960 280
TOTAL DES TITRES DE CRÉANCE				410 596 553	386 569 733

* Les titres de créance sans taux d'intérêt nominal sont des titres coupon zéro.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

ACTIONS	Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
ACTIONS AMÉRICAINES (26,3 %)			
FINB BMO MSCI USA ESG LEADERS INDEX	3 919 240	148 782 707	161 159 147
		148 782 707	161 159 147
FINANCE (3,2 %)			
BANQUE DE MONTRÉAL	37 242	4 197 179	4 455 633
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 753	3 202 366	3 764 350
BROOKFIELD CORP	46 906	1 861 000	2 092 008
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	10 093	1 545 024	2 064 422
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	21 348	1 866 131	1 752 884
ELEMENT FLEET MANAGEMENT CORPORATION	77 838	1 157 212	1 570 771
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LTD	1 440	1 299 079	1 428 898
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	36 692	817 244	918 768
GROUPE TMX LIMITÉE	27 780	737 770	828 122
FINANCIÈRE SUN LIFE INC	11 397	630 009	787 077
		17 313 014	19 662 933
ÉNERGIE (1,7 %)			
SUNCOR ÉNERGIE INC	100 415	2 701 768	3 902 127
CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD	40 041	2 310 826	2 982 254
CORPORATION TC ÉNERGIE	41 190	2 417 812	2 205 313
CORPORATION CAMECO	20 147	704 274	835 899
		8 134 680	9 925 593
INDUSTRIE (1,7 %)			
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY LTD	27 872	2 397 819	2 982 304
FINNING INTERNATIONAL INC	49 356	1 402 200	2 011 257
SNC-LAVALIN GROUP INC	47 425	1 420 366	1 648 019
BOYD GROUP SERVICES INC	4 220	799 971	1 066 605
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	6 638	895 551	1 064 868
THOMSON REUTERS CORPORATION	5 061	678 747	905 210
STANTEC INC	9 370	466 483	810 411
		8 061 137	10 488 674

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

ACTIONS	Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
MATÉRIAUX (1,4 %)			
MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE	39 432	2 907 264	2 608 427
WHEATON PRECIOUS METALS CORP	45 251	2 566 515	2 592 430
CCL INDUSTRIES INC	27 303	1 449 717	1 777 971
RESSOURCES TECK LTÉE	30 246	1 531 169	1 685 912
		8 454 665	8 664 740
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,9 %)			
CGI INC	21 559	2 079 568	3 011 792
OPEN TEXT CORPORATION	32 995	1 596 099	1 818 025
CELESTICA INC	41 888	697 382	805 506
		4 373 049	5 635 323
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,8 %)			
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC	19 905	1 596 025	2 044 443
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	44 161	1 657 613	1 886 116
ARITZIA INC	19 303	806 522	709 964
		4 060 160	4 640 523
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,4 %)			
FORTIS INC	19 659	1 061 493	1 122 332
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS LP	14 679	570 263	710 757
BROOKFIELD RENEWABLE CORP	15 658	788 023	654 348
		2 419 779	2 487 437
SERVICES DE COMMUNICATION (0,3 %)			
TELUS CORPORATION	76 797	2 034 021	1 979 827
		2 034 021	1 979 827
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,3 %)			
LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.	40 018	1 087 038	1 035 666
METRO INC	9 864	639 349	738 024
		1 726 387	1 773 690

RÉGIME D'ÉPARGNE-ÉTUDES PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

ACTIONS	Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
IMMOBILIER (0,1 %)			
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS CANADIENS	15 138	708 458	769 919
		708 458	769 919
Total des actions		206 068 057	227 187 806
Moins : coûts de transaction		10 838	
Total des placements		616 653 772	613 757 539